Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé s'adresse aux étudiants convaincus de leur vocation pour les études de santé. L'objectif de la PASS est de préparer les étudiants aux formations spécifiques conduisant aux métiers de la santé des filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK).

C'est une formation en un an avec un tronc commun en Sciences de la Santé et une option dans une discipline autre que Santé.

Il s'agit d'une formation en un an délivrant 60 crédits avec un tronc commun (la majeure) en sciences de la santé et une option (la mineure) dans une discipline autre que celles de la santé*, à choisir obligatoirement lors de son inscription via* PARCOURSUP*.*
Le tronc commun en sciences de la santé comporte des enseignements obligatoires en ***biologie cellulaire, histologie, embryologie, biochimie biologie moléculaire, physiologie, anatomie, biostatistiques, sciences du médicament,*** *... et des enseignements spécifiques aux différents métiers de santé visés.*

Il comporte aussi un enseignement obligatoire en ***sciences humaines et sociales****, ainsi qu'une formation aux* ***outils numériques et documentaires****.*
La PASS permet également un développement ***des compétences en anglais médical et scientifique*** *avec une remise à niveau de langue en début d'année pour valider un niveau de langue reconnue en Europe et s'améliorer tout au long de l'année grâce aux TD.*

Les options disciplinaires de l'Université Jean Monnet

- Biomécanique et activités physiques et sportives
- Droit,
- Géosciences et Environnement - Chimie,
- Mathématiques,
- Physique-Chimie,
- Psychologie cognitive et activités physiques et sportives,
- *Sciences de l'éducation,*
- *Science de la Vie*

Outre la diversification des profils des étudiants qui seront admis dans les formations de santé, ces options préparent aussi à une poursuite d'études sans rupture en deuxième année de licence (L2) pour ceux qui auront validé les 60 crédits du PASS et ne seront pas admis en deuxième année des études de santé de leur choix.

En savoir plus sur les nouveaux accès aux études de santé

Expérimentation et double diplomation

Dans le cadre d'une expérimentation, la PASS est la seule voie permettant l'accès, en double diplomation avec la licence Sciences pour la Santé*, à :*
• une 2e année au sein d'un IFSI
• une 2e année de Manipulateur électroradiologiste

Et après ?

Poursuites d'études

Le PASS vise à une poursuite d'études dès la deuxième année dans les formations spécifiques conduisant aux métiers de la santé :

- Médecine à la Faculté de Médecine de Saint-Etienne
- Maïeutique (sage-femme), Odontologie (dentiste), Pharmacie à l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Kinésithérapie à l'IFMK Saint-Michel (école sous statut privé) à Saint-Etienne.

Au cours du premier semestre, les étudiants inscrits en PASS doivent déposer leur candidature pour poursuivre en deuxième année dans l'une ou l'autre des cinq formations de santé proposées, Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie, selon le calendrier qui leur sera communiqué. Ils peuvent être candidats à plusieurs formations.
En fin d'année universitaire, le jury d'admission de chacune des formations classe tous les candidats qui ont validé les 60 crédits, sur leurs résultats et leur dossier.
Trois possibilités :

- admission directe en deuxième année de la formation de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie
- convocation aux épreuves orales : une partie des candidats sont admis dans la formation après les oraux, l'autre sera refusée
- refus d'admission dans la formation

Tous les étudiants qui ne sont pas admis dans la formation de santé de leur choix mais qui ont validé les 60 crédits peuvent poursuivre dans une 2e année de licence (L2) associée à l'option suivie et validée dans le PASS. D'autres poursuites d'études en L2 sont possibles (notamment en Sciences de la vie), sur dossier et sous réserve des capacités d'accueil. Les demandes d'admission sont à déposer en ligne selon le calendrier communiqué aux étudiants au cours du second semestre.

Les étudiants concernés pourront faite valoir leur deuxième droit à être candidat une fois qu'ils auront validé 120 ou 180 crédits en fin de L2 ou de L3.
Les étudiants qui n'ont pas validé les 60 crédits ne sont pas autorisés à redoubler et doivent se réorienter obligatoirement via PARCOURSUP.
Dans tous les cas, l'inscription dans le PASS consomme un droit à être candidat à l'admission en deuxième année d'une formation de santé.

Organisation et contacts

Responsables pédagogiques

Référent R1C : Dr. Yannick Thollance

Accès Santé L.AS : Dr. Nadia Boutahar

Ouverture au public :

10 h 30 - 12 h 30

13
h
30
-
15
h
30

Programme

Télécharger le programme PASS

Equipe pédagogique

Responsables pédagogiques

Référent R1C : Dr. Yannick Thollance

Accès Santé L.AS : Dr. Nadia Boutahar

Règlement des études

Ouverture au public :

10 h 30 - 12 h 30
13 h 30 - 15 h 30

Coût de l'inscription

170€